

Edition du "REVEIL DU NORD"

116 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX ROUBAIX 45, Rue de la Gace, 45 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel de Ville, 2

La prochaine loi sur les baux à usage commercial

La loi du 1^{er} avril 1926 ne règle que les rapports des bailleurs et locataires de locaux d'habitation...

LA PROROGATION

Faut-il accorder aux locataires commerçants une prorogation de longue durée ? Assurément oui...

LE PRIX DU LOYER

Quelles dispositions la loi contiendra-t-elle concernant la détermination du prix du loyer ? Les dernières lois qui ont été promulguées pour régler les rapports des commerçants avec leurs propriétaires ont laissé aux tribunaux le soin de fixer le prix du bail en tenant compte de tous éléments d'appréciation...

LA SPECULATION

Il est désirable que des dispositions sévères soient prises pour combattre la spéculation immobilière, sous quelque forme qu'elle se produise, telle que remise d'une somme d'argent en sous-main. Des conventions de ce genre ne pourront être frappées de nullité absolue, et les bailleurs qui les auront exigées, passibles des peines prévues à l'article 419 du Code pénal.

CALCULS A DÉJOURER

L'ingéniosité de certains propriétaires est déconcertante. Ils ont imaginé un moyen de déjouer la loi de 1926, en faisant accepter par leur locataire de payer lors de la signature du bail en outre du trimestre d'avance, une somme fixe et considérable, ne valant aucun intérêt, mais à valoir sur les derniers trimestres du bail.

Rentrée Parlementaire très mouvementée

La Chambre mit le Ministère Briand en minorité de 20 voix sur la mise à l'ordre du jour de la réforme électorale

Après avoir obtenu un vote de confiance

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Contrairement à l'opinion générale, la première séance de la Chambre qui devait être de tout repos a été au contraire fort agitée.

L'heureuse issue des opérations du Maroc effleuré au début, ne donna lieu à aucune grosse manifestation dans un sens ou dans un autre.

Le calme n'était qu'apparent et dès que le renvoi des interpellations financières fut sur le tapis, la discussion prit rapidement un tour passionné.

qui l'ont marqué. Proclame que l'armée du Maroc a bien mérité de la Patrie.

M. Herriot associe la Chambre et M. Briand au gouvernement, à l'initiative de M. Girard envers les troupes du Maroc.

Discussion entre M. Briand et Vincent-Auriol

On lit ensuite la liste des interpellations et M. Briand demande à la Chambre d'ajourner la discussion de l'interpellation de VINCENT-AURIOL, sur les mesures de redressement financier. Vincent-Auriol et M. Chabran protestent contre cet ajournement. D'autres députés disent qu'un débat financier doit avoir lieu le plus tôt possible.

M. BRIAND persiste dans son attitude. Il ne pense pas qu'un débat, à l'heure actuelle, contribuerait efficacement à la défense du franc. Il dément ensuite les manœuvres de finances anglo-saxonnes et annonce que M. Pères sera connaître lui-même le programme d'assainissement envisagé.

M. HULLIN déclare à son tour que les radicaux-socialistes ne peuvent accepter la demande d'ajournement du débat financier, étant donné qu'ils ont décidé de l'aborder avant celui sur la réforme électorale.

La question de confiance est posée

M. BRIAND. — Le Gouvernement s'est engagé à vous soumettre la réforme électorale. Il s'est engagé aussi à saisir le moment favorable pour faire discuter les projets financiers. Si vous n'avez pas confiance dans le Gouvernement, dites-le !

Sur ces mots, la clôture est votée. Certains radicaux-socialistes demandent une suspension de séance, mais M. BRIAND s'y oppose et répète qu'il verra les inconvénients les plus graves à une discussion immédiate des interpellations sur la situation financière.

Un succès du gouvernement...

Le scrutin donne lieu à pointage et la séance est suspendue.

La reprise, le Président fait connaître que l'ajournement est voté par 320 voix contre 209.

Un long débat s'engage ensuite sur la fixation de la date de la discussion du projet sur la réforme électorale. Le Ministère de l'Intérieur demande que cette discussion soit fixée au 2 juin.

M. André BESSE déclare que le parti radical-socialiste demande la mise à l'ordre du jour de la réforme électorale. Il estime que le moment est venu pour la Chambre de se prononcer publiquement.

Une défaite

M. HERRIOT met alors aux voix la proposition du Gouvernement tendant à mettre à l'ordre du jour de mardi la réforme électorale.

Un long débat s'engage ensuite sur la fixation de la date de la discussion du projet sur la réforme électorale. Le Ministère de l'Intérieur demande que cette discussion soit fixée au 2 juin.

M. André BESSE déclare que le parti radical-socialiste demande la mise à l'ordre du jour de la réforme électorale. Il estime que le moment est venu pour la Chambre de se prononcer publiquement.

Une défaite

M. HERRIOT met alors aux voix la proposition du Gouvernement tendant à mettre à l'ordre du jour de mardi la réforme électorale.

Un long débat s'engage ensuite sur la fixation de la date de la discussion du projet sur la réforme électorale. Le Ministère de l'Intérieur demande que cette discussion soit fixée au 2 juin.

M. André BESSE déclare que le parti radical-socialiste demande la mise à l'ordre du jour de la réforme électorale. Il estime que le moment est venu pour la Chambre de se prononcer publiquement.

Une défaite

M. HERRIOT met alors aux voix la proposition du Gouvernement tendant à mettre à l'ordre du jour de mardi la réforme électorale.

Un long débat s'engage ensuite sur la fixation de la date de la discussion du projet sur la réforme électorale. Le Ministère de l'Intérieur demande que cette discussion soit fixée au 2 juin.

M. André BESSE déclare que le parti radical-socialiste demande la mise à l'ordre du jour de la réforme électorale. Il estime que le moment est venu pour la Chambre de se prononcer publiquement.

Une défaite

M. HERRIOT met alors aux voix la proposition du Gouvernement tendant à mettre à l'ordre du jour de mardi la réforme électorale.

Un long débat s'engage ensuite sur la fixation de la date de la discussion du projet sur la réforme électorale. Le Ministère de l'Intérieur demande que cette discussion soit fixée au 2 juin.

M. André BESSE déclare que le parti radical-socialiste demande la mise à l'ordre du jour de la réforme électorale. Il estime que le moment est venu pour la Chambre de se prononcer publiquement.

Une défaite

M. HERRIOT met alors aux voix la proposition du Gouvernement tendant à mettre à l'ordre du jour de mardi la réforme électorale.

Un long débat s'engage ensuite sur la fixation de la date de la discussion du projet sur la réforme électorale. Le Ministère de l'Intérieur demande que cette discussion soit fixée au 2 juin.

M. André BESSE déclare que le parti radical-socialiste demande la mise à l'ordre du jour de la réforme électorale. Il estime que le moment est venu pour la Chambre de se prononcer publiquement.

LA REDDITION D'ABD EL KRIM

L'émir s'est présenté, jeudi matin, devant le général Ibos

C'est jeudi matin, à 5 h. 15, qu'Abd-el-Krim s'est rendu à IZ-MAROUCHE, au nord de Targuist, où il s'est présenté, avec sa suite, au général Ibos, commandant de la division marocaine, et au colonel Corap, commandant la 8^e brigade. Le chef rebelle a été aussitôt conduit à Bourou, où commence la route militaire vers Taza. Abd-el-Krim sera aujourd'hui à Taza.

L'arrivée des Rifains

Dans le cadre merveilleux, tourmenté et sauvage d'Imzouzen, au nord de Targuist, les troupes furent rassemblées sur le plateau qui domine un profond ravin, aux premières heures de la matinée.

Le café leur était servi froid, les troupes avaient allumé de grands feux. Les Rifains arrivèrent sur le plateau. Abd-el-Krim était accompagné seulement de deux fidèles, Hamidou Oueddiz et de trois soldats. Il mit pied à terre, franchit le petit tas de pierres qui borde la piste, sauta un feu qui avait tenu précédemment et s'avança vers le colonel Corap et le général Ibos, auquel il fut présenté par le lieutenant de vaisseau Montagne.

Le chef rebelle s'engage aussitôt pour fixer les conditions dans lesquelles aurait lieu le passage de la suite et du convoi d'Abd-el-Krim dans nos lignes.

Le retour des prisonniers

Le lieutenant aviateur Comand et le sergent Cheuq, qui, par erreur, avaient atterri dans les lignes ennemies, ont été libérés avec les autres prisonniers, dix sont arrivés à Taza, où ils ont déclaré que mardi soir, vers quatre heures, le capitaine Haddou les avait informés que les prisonniers seraient libérés dans la matinée.

Le capitaine leur offrit le champagne, puis, à la pointe du jour, ils furent libérés et les mit en route, encadrés de cavaliers rifains. Le convoi traversa les vallées rifaines sans être inquiété. Les villages libérés furent aussitôt libérés. Les prisonniers étaient dans un assez mauvais état physiologique. Ils étaient vêtus de pyjamas et de chemises, ils avaient des chaussures de paille. Le convoi comprenait tous les Européens que M. Parent avait récemment visités à Temassins. On ne connaît pas encore le nom de chacun d'eux.

Les aviateurs déclarent qu'ils ont passé des moments tragiques et qu'ils ont craint pour leur vie avant l'intervention du capitaine Haddou. Ils avaient l'impression que la dissidence craquée de parif, les gens dans la de guerre. Les deux aviateurs avaient atterri au milieu des dissidents croyant qu'ils se trouvaient chez des partisans.

Joie en Espagne

La nouvelle de la soumission d'Abd-el-Krim s'est répandue dans tout Madrid, presque instantanément, produisant la plus profonde impression et la plus grande joie.

Les salles de rédaction et tous autres lieux où se réunissent les journalistes et les correspondants, étaient bientôt envahis par des gens décidés à avoir un moment d'émotion collective et des détails téléphonés par les agences officielles.

Le général Del Sol, dans toutes les rues de Madrid, dans les cafés et les cercles, il régnait une animation inaccoutumée. On ne parlait que d'Abd-el-Krim et du succès que sa soumission constituait pour les vaillantes troupes franco-espagnoles.

Déception en Allemagne

La capitulation d'Abd-el-Krim a causé en Allemagne un sentiment de profonde déception. Les journaux allemands se répandent en récriminations sur la vaillance du chef rifain et s'efforcent d'expliquer pourquoi il n'a pas été vaincu trois semaines auparavant.

La presse de droite le célèbre comme l'homme qui devait libérer l'Afrique du jour français et elle écrit qu'il n'a pas été vaincu militairement.

On se demande à Berlin ce que vont devenir les officiers d'Etat-major allemands qui dirigent la lutte des Kébelys contre la France et l'Espagne.

Qui fut le mauvais conseiller du chef rifain ?

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Le correspondant de « Times » à Tanger, révèle que par deux fois, en 1925, Abd-el-Krim sollicita l'intervention du gouvernement britannique. Ce fut pour l'émir, un double insuccès, à la suite duquel, il orienta ses efforts dans d'autres directions.

Deux drames conjugaux dans notre région

A DIVION, un Serbe tua sa femme d'un coup de revolver puis se suicida

Un drame, qui a causé une grande émotion dans la paisible cité du Transvaal, à Divion, s'est déroulé le 25-mai, vers 21 heures. Au n° 83 de la rue du Général-Botha, vivait la famille Kirm Félix, 37 ans ; sa femme Lipovsek Marie, 34 ans et leurs quatre enfants, Marie, âgée de 16 ans, Félix et Victor, âgés de 14 ans, et le dernier des enfants, âgé de 7 ans, d'origine serbe. Le mari était ouvrier mineur à la fosse 5 de Bruay. Depuis environ six mois, l'époux, qui était jaloux, faisait de fréquentes scènes à sa femme et la battait souvent.

Il y a trois mois, au cours d'une scène très violente, il lui porta de tels coups qu'elle dut garder le lit pendant plusieurs jours.

Le 9 mai courant, à la suite d'une dispute, Kirm partit en Alsace, emportant les papiers de toute la famille et le peu d'argent du ménage. Il revint le 22 courant, vers 22 heures ; à peine arrivé, il insulta sa femme et lui donna des gifles.

Funeste résolution

Dimanche, dans la matinée, Kirm dit à sa fille Marie : « J'en ai assez de cette vie ; nous allons nous tuer la mère et moi, tu élèveras tes frères ». Comme sa fille essayait de le dissuader, il lui répondit que c'était décidé et que ce serait pour ce jour-là. La journée se passa, n'apportant dans le ménage que de nouvelles disputes. Le lundi, il fit à nouveau part à sa fille de son funeste projet. C'est pour aujourd'hui ou demain.

Enfin, mardi matin, il dit à son enfant : « Tu feras la cuisine à tes frères pendant qu'ils iront à la mine et tu élèveras le petit ». Dans la matinée, Kirm partit à Bruay ; il lui restait 50 fr. Il revint à 14 heures, mais il n'était pas ivre. Dans l'après-midi, il monta plusieurs fois à sa chambre et appela sa femme, mais la fille empêcha cette dernière. Vers 17 heures, il envoya chercher quatre litres de vin rouge, qu'il but seul. A 20 heures, après avoir fait remarquer à sa famille qu'il était l'heure d'aller se coucher, Kirm monta le premier, sa femme le suivit, alors que les enfants commençaient à gémir.

L'HORRIBLE TRAGEDIE D'AUBERCHICOURT

Nous avons relaté hier le terrible drame qui jeta l'émoi dans la calme cité d'Auberchicourt.

Un ouvrier verrier, Paul Tribout, âgé de 50 ans, tua à coup de hachette, dans la nuit

de mardi sa femme, née Cécile Carpentier, âgée de 51 ans, avec qui il vivait en mauvaise intelligence, puis alla se pendre.

Sous le même toit que les époux Carpentier, vivait leur fille, Aimée, âgée de 14 ans. Ce fut elle, le lendemain matin, qui découvrit l'horrible spectacle.

La maison du drame. — A DROITE : La petite Aimée Tribout et sa grand-mère M^{me} Vouve Carpentier

de mardi sa femme, née Cécile Carpentier, âgée de 51 ans, avec qui il vivait en mauvaise intelligence, puis alla se pendre.

Sous le même toit que les époux Carpentier, vivait leur fille, Aimée, âgée de 14 ans. Ce fut elle, le lendemain matin, qui découvrit l'horrible spectacle.

La maison du drame. — A DROITE : La petite Aimée Tribout et sa grand-mère M^{me} Vouve Carpentier

de mardi sa femme, née Cécile Carpentier, âgée de 51 ans, avec qui il vivait en mauvaise intelligence, puis alla se pendre.

Sous le même toit que les époux Carpentier, vivait leur fille, Aimée, âgée de 14 ans. Ce fut elle, le lendemain matin, qui découvrit l'horrible spectacle.

La maison du drame. — A DROITE : La petite Aimée Tribout et sa grand-mère M^{me} Vouve Carpentier

de mardi sa femme, née Cécile Carpentier, âgée de 51 ans, avec qui il vivait en mauvaise intelligence, puis alla se pendre.

Sous le même toit que les époux Carpentier, vivait leur fille, Aimée, âgée de 14 ans. Ce fut elle, le lendemain matin, qui découvrit l'horrible spectacle.

La maison du drame. — A DROITE : La petite Aimée Tribout et sa grand-mère M^{me} Vouve Carpentier

de mardi sa femme, née Cécile Carpentier, âgée de 51 ans, avec qui il vivait en mauvaise intelligence, puis alla se pendre.

Sous le même toit que les époux Carpentier, vivait leur fille, Aimée, âgée de 14 ans. Ce fut elle, le lendemain matin, qui découvrit l'horrible spectacle.

La maison du drame. — A DROITE : La petite Aimée Tribout et sa grand-mère M^{me} Vouve Carpentier

de mardi sa femme, née Cécile Carpentier, âgée de 51 ans, avec qui il vivait en mauvaise intelligence, puis alla se pendre.

Sous le même toit que les époux Carpentier, vivait leur fille, Aimée, âgée de 14 ans. Ce fut elle, le lendemain matin, qui découvrit l'horrible spectacle.

monta plusieurs fois à sa chambre et appela sa femme, mais la fille empêcha cette dernière. Vers 17 heures, il envoya chercher quatre litres de vin rouge, qu'il but seul. A 20 heures, après avoir fait remarquer à sa famille qu'il était l'heure d'aller se coucher, Kirm monta le premier, sa femme le suivit, alors que les enfants commençaient à gémir.

Deux coups de revolver

Le ménage s'était à peine retiré, qu'un coup de revolver éclata, suivi d'un cri. Devant ce qui s'était passé et n'osant monter, la fille envoyait son frère prévenir M. le commissaire de police. A peine l'enfant était-il sorti qu'on entendait un nouveau coup de revolver, puis la chute d'un corps sur le plancher. Lorsque, quelques instants après, le commissaire de police pénétra dans la chambre, la femme Kirm était couchée en travers du lit, complètement vêtue ; le corps, froissé à la hauteur du sein gauche, était légèrement taché de sang, la balle avait traversé le sein ; la mort avait dû être instantanée.

Le corps du mari, vêtu d'un pantalon et d'une chemise, était couché par terre au pied du lit, le côté gauche traversé par une balle ; le cœur battait encore faiblement.

Près du corps, était un pistolet automatique contenant encore trois cartouches. M. le docteur Leleux fut mandé aussitôt auprès du blessé, mais avant son arrivée, Kirm rendait le dernier soupir.

L'arme du crime, probablement achetée par le mari meurtrier lors de son dernier voyage en Alsace, a été saisie et transmise à M. le procureur de la République. Du fait que le meurtrier s'est suicidé, toute action en justice est éteinte.

Le corps du mari, vêtu d'un pantalon et d'une chemise, était couché par terre au pied du lit, le côté gauche traversé par une balle ; le cœur battait encore faiblement.

Près du corps, était un pistolet automatique contenant encore trois cartouches. M. le docteur Leleux fut mandé aussitôt auprès du blessé, mais avant son arrivée, Kirm rendait le dernier soupir.

L'arme du crime, probablement achetée par le mari meurtrier lors de son dernier voyage en Alsace, a été saisie et transmise à M. le procureur de la République. Du fait que le meurtrier s'est suicidé, toute action en justice est éteinte.

Le corps du mari, vêtu d'un pantalon et d'une chemise, était couché par terre au pied du lit, le côté gauche traversé par une balle ; le cœur battait encore faiblement.

Près du corps, était un pistolet automatique contenant encore trois cartouches. M. le docteur Leleux fut mandé aussitôt auprès du blessé, mais avant son arrivée, Kirm rendait le dernier soupir.

L'arme du crime, probablement achetée par le mari meurtrier lors de son dernier voyage en Alsace, a été saisie et transmise à M. le procureur de la République. Du fait que le meurtrier s'est suicidé, toute action en justice est éteinte.

Le corps du mari, vêtu d'un pantalon et d'une chemise, était couché par terre au pied du lit, le côté gauche traversé par une balle ; le cœur battait encore faiblement.

Près du corps, était un pistolet automatique contenant encore trois cartouches. M. le docteur Leleux fut mandé aussitôt auprès du blessé, mais avant son arrivée, Kirm rendait le dernier soupir.

L'arme du crime, probablement achetée par le mari meurtrier lors de son dernier voyage en Alsace, a été saisie et transmise à M. le procureur de la République. Du fait que le meurtrier s'est suicidé, toute action en justice est éteinte.

Le corps du mari, vêtu d'un pantalon et d'une chemise, était couché par terre au pied du lit, le côté gauche traversé par une balle ; le cœur battait encore faiblement.

Près du corps, était un pistolet automatique contenant encore trois cartouches. M. le docteur Leleux fut mandé aussitôt auprès du blessé, mais avant son arrivée, Kirm rendait le dernier soupir.

L'arme du crime, probablement achetée par le mari meurtrier lors de son dernier voyage en Alsace, a été saisie et transmise à M. le procureur de la République. Du fait que le meurtrier s'est suicidé, toute action en justice est éteinte.

Le corps du mari, vêtu d'un pantalon et d'une chemise, était couché par terre au pied du lit, le côté gauche traversé par une balle ; le cœur battait encore faiblement.

Près du corps, était un pistolet automatique contenant encore trois cartouches. M. le docteur Leleux fut mandé aussitôt auprès du blessé, mais avant son arrivée, Kirm rendait le dernier soupir.

L'arme du crime, probablement achetée par le mari meurtrier lors de son dernier voyage en Alsace, a été saisie et transmise à M. le procureur de la République. Du fait que le meurtrier s'est suicidé, toute action en justice est éteinte.

Le corps du mari, vêtu d'un pantalon et d'une chemise, était couché par terre au pied du lit, le côté gauche traversé par une balle ; le cœur battait encore faiblement.

Près du corps, était un pistolet automatique contenant encore trois cartouches. M. le docteur Leleux fut mandé aussitôt auprès du blessé, mais avant son arrivée, Kirm rendait le dernier soupir.

L'arme du crime, probablement achetée par le mari meurtrier lors de son dernier voyage en Alsace, a été saisie et transmise à M. le procureur de la République. Du fait que le meurtrier s'est suicidé, toute action en justice est éteinte.

Le corps du mari, vêtu d'un pantalon et d'une chemise, était couché par terre au pied du lit, le côté gauche traversé par une balle ; le cœur battait encore faiblement.

Près du corps, était un pistolet automatique contenant encore trois cartouches. M. le docteur Leleux fut mandé aussitôt auprès du blessé, mais avant son arrivée, Kirm rendait le dernier soupir.

L'arme du crime, probablement achetée par le mari meurtrier lors de son dernier voyage en Alsace, a été saisie et transmise à M. le procureur de la République. Du fait que le meurtrier s'est suicidé, toute action en justice est éteinte.



M. BRIAND, Président du Conseil

Le gouvernement s'étant prononcé pour le renvoi, de nombreux orateurs de la gauche, notamment Vincent-Auriol et Léon Blum, estimant qu'il n'était pas possible d'attendre plus longtemps sans que le gouvernement inadapté à l'Assemblée une ligne générale de la politique qu'il entendait suivre au sujet du redressement financier, intervinrent pour que la discussion s'engageât immédiatement.

Le débat qu'elle vint le terrain financier pour le terrain politique, et bien que M. Briand devant l'appréhension de la lutte et bien que l'existence du Cabinet ne fut pas sérieusement menacée, se décida à poser la question de confiance sur le renvoi.

Celui-ci fut prononcé à 111 voix de majorité. Le gouvernement, en la personne de M. Jean Durand, demanda alors à l'Assemblée de fixer à mardi l'examen de la réforme électorale.

L'Assemblée jugeant qu'il serait malséant de s'occuper d'une question intéressante essentiellement les députés alors que l'examen des problèmes financiers était écarté, ne suivit pas le gouvernement et vota l'ajournement.

Avant la fin de la séance, M. Outrey essaya de saisir M. Briand. Alexandre Varenne, il se fit remettre l'adresse de son domicile par RAOUIL EVRARD, qui, aux applaudissements de la gauche lui demanda à la suite de quels « requins » il marchait.

L'éloge funèbre de Ch. Saint-Venant

L'après-midi des travaux parlementaires s'est effectué hier dans des conditions normales. Quand, à 15 h. 30, M. Herriot ouvre la séance, il n'y a guère plus de 300 députés. La plupart des membres du Gouvernement sont à leur banc.

Le Président de la Chambre prononce d'abord l'éloge funèbre de notre ami Charles Saint-Venant, député du Nord. Cette mort, dit-il, prive la Chambre d'un député modeste, sincère, qui s'était consacré aux œuvres sociales. Il avait mis au service de ses compagnons de travail une expérience loyalement acquise. Il avait le don de la charité préventive. Ouvrier demeuré étroitement uni à ses camarades, il avait compris que le meilleur moyen d'améliorer le sort du travailleur manuel, c'est de l'instruire. Il présidait l'Office de l'Orientation Professionnelle de Lille. Pendant la guerre, ce fut lui qui, par son énergie, empêcha l'ennemi d'enlever un matériel précieux ; c'est la preuve de son patriotisme résolu. Il n'a eu qu'une préoccupation : répandre la fraternité. Il n'est qu'une devise : la bonté. L'hommage que lui ont rendu ses compagnons les juges les plus surs, la Chambre voudra s'y associer en adressant à sa veuve et à son fils, l'expression de sa sympathie émue. (Applaudissements unanimes.)

Hommage aux troupes du Maroc

Le Président de la Chambre lit ensuite une motion de M. Girard ainsi conçue : « La Chambre des Députés reçoit avec joie la nouvelle de la paix au Maroc. Elle adresse son hommage reconnaissant à l'armée qui a fait la campagne et s'incline devant les devoirs de l'interpellation.

Ce renvoi est voté par 325 voix contre 194. Avant de lever la séance, on adopte sans opposition, la date de demain en quinze pour les interpellations sur le Maroc.

Aujourd'hui, discussion de l'interpellation de M. Rognon sur la réintégration des cheminots.

Une calme